

## INFORMATION AUX PLAISANCIERS

### BORNES ELECTRIQUES - TRAVAUX DU 21 AU 26 FEVRIER 2018

La ville de Caen, concessionnaire du port de plaisance de Caen, a remplacé au mois de juin 2017 l'ensemble des bornes électriques des pontons.

Le réseau électrique d'alimentation doit encore être changé par la ville de Caen pour être renforcé et ainsi apporter davantage de confort.

Dans cette attente, afin de permettre à tous les usagers de bénéficier de courant dans la limite des installations existantes et d'éviter les coupures intempestives, les mesures suivantes sont mises en place :

- Les usagers bénéficiant d'un forfait sédentaire et d'un forfait branchement électrique permanent bénéficient d'une prise par bateau. La protection de cette prise sera limitée à 6 ampères.  
Les disjoncteurs actuels seront remplacés par des disjoncteurs 6 ampères. **Les travaux, initialement prévus à partir du 24 janvier 2018, auront lieu entre le mercredi 21 et le vendredi 23 février, ainsi que le lundi 26 février 2018.**  
**Durant les travaux, des coupures de courant auront lieu pendant ces journées. Nous vous invitons donc à prendre les précautions nécessaires s'agissant de vos appareils électriques qui sont à bord.**
- Les prises temporisées restent pour l'heure limitées à 3 heures.

Dans tous les cas, il est rappelé à l'ensemble des usagers que chaque bateau ne peut être branché que sur une seule prise.

Je compte sur votre coopération afin de faciliter la bonne réalisation de ces opérations.

  
**Antoine de GOUVILLE**  
Directeur des Equipements Portuaires